

Guide du Programme de mentorat pour nouveaux entrepreneurs des TNO

Industrie, Tourisme et Investissement



Contenu

Objectifs du programme	04
En quoi consiste Catalyste+?	05
Domaines prioritaires du programme	05
Admissibilité	06
Mentorés	06
Allocation des fonds	06
Option 1 : Mentorat en personne	06
Option 2 : Mentorat virtuel	06
Coûts admissibles	07
Remplir le formulaire de demande : Sélection du mentoré	07
Processus d'appel	08
Échéancier	08
Administration du programme	08
Structure du programme	09
Option 1 : Mentorat en personne	09
Option 2 : Mentorat virtuel	09
Conduite professionnelle et conflits d'intérêts	09
Production de rapport et activités de suivi	10
Des questions?	10
Nous joindre	11

Objectifs du programme

Le Programme de mentorat pour nouveaux entrepreneurs (ci-après le « Programme ») offre l'occasion aux entrepreneurs ténois (les mentorés) de parfaire leurs connaissances et de profiter des conseils précieux de conseillers bénévoles (les mentors).

Les enseignements prodigués par ces derniers peuvent favoriser la réussite des entrepreneurs. En effet, les mentors partagent leur expérience et leurs connaissances et fournissent du soutien et des encouragements aux entrepreneurs pour les aider à rester concentrés sur ce qui importe pour le succès de l'entreprise. Grâce au Programme, les entrepreneurs moins expérimentés peuvent acquérir des compétences utiles en affaires, renforcer leur leadership et élargir leur réseau, tout cela, afin d'optimiser leur potentiel et de devenir propriétaires d'une entreprise prospère.

Pour administrer au mieux le Programme, le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) travaille avec Catalyste+; cet organisme met les mentorés en relation avec les mentors appropriés et fournit expertise et conseils aux participants.

Le Programme de mentorat pour nouveaux entrepreneurs vise les objectifs suivants :

- Fournir les ressources nécessaires pour renforcer la capacité des entrepreneurs ténois propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME), en leur offrant des occasions de développer leurs compétences et d'améliorer leurs connaissances en affaires;
- Procurer à des entrepreneurs ténois intéressés l'occasion d'apprendre de personnes plus expérimentées (bien au fait des réalités du secteur) et de profiter des conseils de ces personnes;
- Consolider les PME, sur le long terme, en fournissant aux entrepreneurs ténois des ressources et des occasions d'apprendre des entrepreneurs expérimentés du secteur;
- Faciliter le transfert de connaissances entre des professionnels chevronnés et de nouveaux entrepreneurs.

En quoi consiste *Catalyste+*?

Catalyste+ est un organisme de développement économique de premier plan ayant pour mission de favoriser la croissance économique au Canada et à l'étranger. L'organisme compte près de 50 ans d'expérience en mentorat d'affaires et a mené à bien plus de 50 000 mandats dans 122 pays.

Domaines prioritaires du programme

Le Programme de mentorat pour nouveaux entrepreneurs propose des occasions de mentorat sur un vaste éventail de sujets pertinents pour les propriétaires d'entreprises. Parmi les thèmes offerts, mentionnons les suivants :

- Planification opérationnelle stratégique;
- Examen des sources potentielles de capitaux;
- Subventions (accessibilité et rédaction des demandes);
- Gestion financière, comptabilité et audits;
- Évaluation et développement du marché;
- Gestion des opérations;
- Gestion de crise, reprise des activités, etc.;
- Développement et diversification des produits;
- Commerce en ligne;
- Marketing numérique;
- Développement de sites Web;
- Gestion des communications;
- Gestion des ressources humaines

Admissibilité

Mentorés

Pour être admissible au Programme, le mentoré doit :

- résider aux TNO depuis au moins 6 mois au moment de la soumission de la demande;
- être légalement autorisé à exploiter une entreprise aux TNO.

Une entreprise légalement autorisée à mener des activités commerciales aux TNO qui possède une licence municipale d'exploitation d'un commerce valide, et qui est soit :

- a. une société enregistrée et en règle en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* des TNO;
- b. une association coopérative enregistrée et conforme à la *Loi sur les associations coopératives* des TNO;
- c. une société en nom collectif ou entreprise individuelle enregistrée et en règle auprès de la Division des enregistrements de documents officiels du ministère de la Justice, au besoin.
- d. une entité qui détient une licence municipale d'exploitation d'un commerce valide des TNO.

Le fait d'avoir un plan d'affaires sera considéré comme un atout.

Allocation des fonds

Option 1 : Mentorat en personne

- Le financement couvre les coûts jusqu'à concurrence de 5 500 \$ par personne.
- Le MITI fournira les fonds à Catalyste+, qui les distribuera ensuite aux mentors.
- Les allocations dépendent de la disponibilité des fonds.

Option 2 : Mentorat virtuel

- Le financement couvre les coûts jusqu'à concurrence de 2 600 \$ par personne.
- Le MITI fournira les fonds à Catalyste+, qui les distribuera ensuite aux mentors.
- Les allocations dépendent de la disponibilité des fonds.

Coûts admissibles

Les coûts admissibles sont déterminés conformément à l'entente entre le MITI et Catalyste+. Ces coûts peuvent comprendre les frais de déplacement pour se rendre dans les locaux du mentoré ou du mentor.

Remplir le formulaire de demande : Sélection du mentoré

- Chaque année au début du printemps, le MITI lancera un appel de candidatures au titre du Programme.
- Les entrepreneurs devront soumettre leur candidature au MITI en indiquant le thème sur lequel ils aimeraient que leur mentorat porte.
- Un comité d'évaluation composé de membres du personnel des administrations centrale et régionales du MITI examinera les candidatures pour sélectionner les mentorés et fera une recommandation au directeur de la Division du soutien aux entreprises et du commerce du MITI (le « Directeur »).
- Il incombera au Directeur de prendre la décision finale quant aux candidats retenus.
- Le Directeur informe Catalyste+ des mentorés sélectionnés.

Processus d'appel

Si votre demande est rejetée et que vous n'êtes pas satisfait de la décision du comité d'évaluation, vous pouvez faire appel par écrit en envoyant une lettre au sous-ministre adjoint du MITI, dans laquelle vous expliquerez les raisons pour lesquelles vous faites appel de la décision prise par le comité.

Échéancier

Catalyste+ communiquera par courriel ou par téléphone avec les demandeurs dans les 4 à 6 semaines après la date limite de dépôt des demandes.

Administration du programme

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) promeut l'autosuffisance économique par l'intermédiaire d'initiatives de financement, de soutien et de marketing conçues pour favoriser un environnement économique positif sur le territoire. La Division du soutien aux entreprises et du commerce se concentre sur l'élaboration de politiques et de programmes visant à soutenir la communauté des affaires; cela comprend notamment l'administration et la mise en œuvre du Programme d'appui aux entrepreneurs et au développement économique (PAEDE). Les employés des bureaux régionaux du MITI sont à votre disposition pour discuter de votre proposition de mentorat, vous aider à remplir le formulaire de demande et vérifier qu'il est dûment rempli avant d'être soumis officiellement.

Un comité responsable du Programme a également été formé au sein du MITI pour examiner les demandes et sélectionner les mentorés.

Structure du programme

Le Programme de mentorat pour nouveaux entrepreneurs peut être suivi de deux façons : en personne ou virtuellement.

Option 1 : Mentorat en personne

Le mentorat en personne permet au mentor et au mentoré de travailler ensemble dans les locaux de l'entreprise du mentoré. Chaque mentoré bénéficie de trois jours de mentorat en personne ainsi que de quatre jours de mentorat en ligne ou par téléphone, selon un calendrier établi en fonction de ses disponibilités.

Option 2 : Mentorat virtuel

Dans les mentorats virtuels, le mentor et le mentoré travaillent en ligne ou par téléphone. Chaque mentoré bénéficie de 49 heures de mentorat à distance, selon un calendrier établi en fonction de sa disponibilité.

Conduite professionnelle et conflits d'intérêts

- Le mentor et le mentoré doivent accepter les modalités présentées par le MITI et Catalyste+ avant le début de leur mentorat.
- Le mentor n'est pas autorisé à retirer quelque avantage commercial que ce soit de ses activités de mentorat.
- Le mentor et le mentoré décideront ensemble de ce que va inclure le mentorat.
- Le mentor et le mentoré conviennent que les renseignements partagés durant le mentorat sont confidentiels.

Production de rapport et activités de suivi

Le comité d'évaluation et Catalyste+ s'assureront du suivi du Programme et procéderont à son évaluation, selon les indicateurs qu'ils jugent appropriés pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés. Catalyste+ soumettra un rapport final au MITI une fois les occasions de mentorat terminées à la fin de l'exercice financier.

Des questions?

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour présenter une demande, visitez le www.iti.gov.nt.ca/fr ou communiquez avec l'agent de développement économique de votre région.

Nous joindre

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour présenter une demande, visitez la **page du programme** ou communiquez avec l'agent de développement économique de votre région.

Région de Beaufort-Delta

Directeur régional

Par courriel : Don_Craik@gov.nt.ca

Région du Dehcho

Directeur régional

Par courriel : Jennifer_Thistle@gov.nt.ca

Région du Slave Nord

Par courriel : North_Slave_ITI@gov.nt.ca

Région du Sahtú

Directrice régionale

Par courriel : Marty-Ann_Bayha@gov.nt.ca

Région du Slave Sud

Directrice régionale

Par courriel : Brenda_Mcdonald@gov.nt.ca

Le MITI se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes lignes directrices, y compris la liste des demandeurs et des dépenses admissibles et non admissibles.

Guide du Programme de
mentorat pour nouveaux
entrepreneurs des TNO

<https://www.iti.gov.nt.ca/fr>